ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

jeunes

Question écrite n° 63927

Texte de la question

M. Gilles d'Ettore attire l'attention de Mme la secrétaire d'État chargée des sports sur la dégradation de la pratique physique et sportive des jeunes, plus particulièrement des adolescents, mise en évidence par plusieurs enquêtes récentes. En effet, un rapport de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments indique que seulement 43,2 % des adolescents entre 15 et 17 ans ont un niveau d'activité physique suffisant pour générer des bénéfices sur leur santé. C'est un phénomène encore plus accentué chez les jeunes filles puisque seulement quatre filles sur dix ont un niveau d'activités physiques suffisant, contre six garçons sur dix. En outre, le nombre d'heures pratiquées à l'école diminue, et plus d'un adolescent sur deux ne suit pas les recommandations internationales qui préconisent l'équivalent d'une heure d'activité physique chaque jour. Ainsi, la pratique du sport ne cesse de baisser depuis de nombreuses années, et les adolescents d'aujourd'hui sont 40 % moins actifs que ceux d'il y a trente ans. Pourtant les bienfaits d'une activité physique ne sont plus à prouver, elle diminue le risque d'obésité, prévient les principales pathologies chroniques et développe la constitution générale de l'individu. Le sport est donc bénéfique à un bon développement psychologique et contribue à améliorer les performances scolaires. Aussi, il lui demande quelles sont les intentions du Gouvernement pour favoriser chez les jeunes une meilleure pratique des activités physiques et sportives.

Texte de la réponse

Le ministère de la santé et des sports a déjà mis en place depuis plusieurs années une stratégie visant à promouvoir le développement de la pratique sportive chez les jeunes. Il met plus particulièrement l'accent sur les publics connaissant des difficultés d'accès pour des raisons économiques, sociales, ou physiques, donnant ainsi tout son sens à la notion de fonction sociale et éducative du sport. L'opération « savoir nager », un programme d'apprentissage de la natation proposé gratuitement à tous les enfants de 7 à 12 ans, a été mise en place en 2008. L'enjeu de ce programme est de leur offrir un bagage essentiel qui leur permette de pratiquer des activités aquatiques en toute sécurité. Cet été, 2 200 enfants ont déjà pu bénéficier, près de chez eux ou sur leur lieu de vacances, de cours collectifs d'apprentissage de la natation. En outre, un dispositif de soutien aux activités sportives périscolaires s'inscrivant dans le cadre de l'accompagnement éducatif, prévu par la circulaire du ministre de l'éducation nationale en date du 13 juillet 2007, a permis de dépenser en 2009 près de 13 millions d'euros. Pour ce qui concerne plus particulièrement le département de l'Hérault, 364 710 euros ont été investis en 2009 pour cette opération, ce qui a permis la mise en place de 289 modules. 4 300 élèves (dont 60 % de filles) ont pu bénéficier de ces initiations sportives réparties sur 74 établissements scolaires. En sus des dispositifs d'aide à l'accès à la pratique sportive, le ministère travaille activement sur le programme EPODE (ensemble, prévenons l'obésité des enfants) qui a pour but d'enrayer la progression de l'obésité infantile par un plan d'intervention sur cinq ans. L'opération EPODE repose sur un programme élaboré sur la base des recommandations scientifiques actuelles : du programme national nutrition santé (PNNS) de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (AFSSA), de l'Institut national de santé et de la recherche médicale (INSERM), de l'APOP et de l'Association française de pédiatrie ambulatoire. Une convention-cadre de collaboration, relative à la promotion de l'activité physique dans les villes EPODE, a été signée le 11 mai 2007

entre la direction des sports et l'Association Fleurbaix Laventie ville santé (AFLVS) pour le programme EPODE, pour une durée de trois ans. Elle a permis la mise en place d'une journée de formation pour dix coordonnateurs de projets villes EPODE en novembre 2008.

Données clés

Auteur : M. Gilles d'Ettore
Circonscription : Hérault (7e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 63927
Rubrique : Sports
Ministère interrogé : Sports
Ministère attributaire : Sports

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 17 novembre 2009, page 10802
Réponse publiée le : 5 janvier 2010, page 184